



AIKIDO HARMONIE

28 rue Gambetta, 06140 Vence - France

Tél. : +33 6 62 38 12 52 - infos@aikido-harmonie.com - www.aikido-harmonie.com

Assemblée générale ordinaire – Association Aïkido Harmonie Jeudi 23 août 2018 - Halle des sports de la ville du Vigan

Compte rendu réalisé par Aurélie Bousquet, Secrétaire de l'association

49 présents : Le Derf S., Bousquet A., Fernandez M., Coulon C., Duthoy H., Hincelin A., Remise C., Houdayer M., Mouton A., Lecoq I., Bertlatrille J., Laurent M., Drouet J., Baudry R., Guillemain Jacques, Dick Kruithof, Pelle JC., Rettle G., Schwartz MP., Béaur S., Delhormes B., Besrest R., Peuch A., Marty J., Catel A., Kikuchi A., Seigner D., Pozzi A., Meunier A., Ducourant C., Bonzon R., Treheux I., Stoup L., Durupt M., Chollet G., Messenger M., Liard J., Fouchard D., Poupard F., Malval A., Tabourot M., Dupuy G., Schroeder H., Louis D., Poiré C., Lacombe F., Charpentier D., Renier N., Millet B.

43 membres représentés par procuration

Sont aussi présents à l'Assemblée Générale Ordinaire : Monsieur Stéphane MALET et Monsieur Jean-Pierre LACROIX, représentants de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

L'association comprend 122 membres, **le quorum est atteint.**

14h35, début de l'assemblée Générale Ordinaire.

Stéphane Le Derf président de l'association commence par des remerciements auprès de :

- Thomas Hyndrak pour les traductions qu'il a effectuées au cours de l'année à titre bénévole,
- David Charpentier pour la réalisation des vidéos clips,
- M. Reinié pour son aide à la traduction,
- Luc, Sylvain et Juliette pour la distribution des t-shirts,
- Et enfin les membres du bureau pour le travail qu'ils accomplissent tout le reste de l'année.

Les comptes rendus des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 24 août 2017 sont soumis au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Rapport moral de 2017 :

Stéphane Le Derf présente le rapport moral de 2017 :

- L'objet de l'association est inchangé
- Le nombre d'adhérents est en hausse : 123
- Les inscriptions en baisse : 213 stagiaires

- Ouverture des comptes courants et livret A à la banque postale qui a nécessité beaucoup de temps et d'investissement
- Mise en place des statuts votés en 2017

Le rapport moral des activités de 2017 est soumis au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Rapport financier 2017 :

André Hincelin, trésorier, rappelle que les documents qui détaillent la trésorerie sont sur le site internet de l'association puis il présente le rapport financier 2017 :

- Les recettes avec les inscriptions (19770 €), les adhésions (1936 €) et les ventes (1527 €)
- Les dépenses associées à Ikeda (20552,82 €)
- Balance de l'exercice 2017 : - 3377,04 €
- Banque et livret A au 31/12/17
 - o Banque Postale : 11352,19 €
 - o Paypal : 1607,12 €
- Acquisition d'un terminal SumUp qui permet le paiement par carte bancaire sur place.
 - o Frais de 1,75 %
 - o Prix du terminal de 20 €
 - o Utilisation facile et évite d'avoir trop d'espèce ou de chèque

Le rapport financier de 2017 est soumis au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Rapport d'activités de 2018

S. Le Derf présente les activités de 2018 :

- Faible hausse du nombre de participants, mais une diminution des stages complets
- La communication avec les 2 vidéos clip a été efficace avec plus de 8000 interactions sur les réseaux sociaux, tous réseaux confondus.
- Commande d'une caisse de stockage pour les armes, notamment pour les pratiquants qui viennent en avion. Elle servira également à ranger le matériel de l'association. L'association fait signer une décharge de responsabilité en cas de vol ou de détérioration aux personnes qui souhaitent utiliser la caisse. La caisse sera stockée le reste de l'année par la Communauté de communes.
- Cette année aikido harmonie a commandé 250 gobelets réutilisables à une entreprise française. L'association essaie de réduire son impact environnemental en diminuant les déchets produits.

A. Hincelin alerte les adhérents qu'il est très difficile de les contacter, car comme il s'agit de mails groupés, les messages arrivent souvent dans les spams des boîtes de réception. Il rappelle donc aux adhérents de vérifier leur boîte mail et les paramètres associés.

Questions diverses :

Irène Lecoq demande s'il y a eu beaucoup de premières inscriptions cette année.

A. Hincelin répond qu'il y a un noyau dur de 80 à 90 personnes et 80 personnes qui viennent de temps à autres ou sont des premières inscriptions.

Un des membres demande si les remboursements sont faits facilement.

A. Hincelin répond que c'est très facile quand la personne a payé avec paypal.

La Communauté de communes (Communauté de Communes du Pays Viganais) a sollicité l'association pour participer à hauteur 50 % (2500 €) à la réfection des douches.

Cette question soulève un débat parmi les membres présents :

Robin Bozon demande pourquoi ne pas faire un financement à 100 %.

Marc Tabourot et Irène Lecoq sont contre cette demande de financement, car ce n'est pas l'objet de l'association que subventionner la Communauté de Communes du Pays Viganais. Ils estiment préférable que l'association paie la location de la salle.

Rémi Besrest rappelle que l'association utilise gratuitement les locaux depuis près de 30 ans et qu'il lui semble normal que l'association participe aux travaux.

Monsieur Lacroix de la Communauté de Commune rappelle le contexte de cette demande : c'est Aïkido Harmonie qui avait fait cette proposition il y a deux ans à la Communauté de Communes du Pays Viganais. Celle-ci exécutera dans tous les cas les travaux et continuera d'accueillir le stage avec plaisir.

François Lacombe déclare apprécier de venir dans ces lieux donc il pense que c'est une bonne chose de participer à l'amélioration des lieux.

Irène comprend qu'il y est beaucoup de frais pour l'entretien d'un tel lieu. Elle propose une participation annuelle plutôt qu'un don qui pourrait se faire par l'emploi de personnes pour nettoyer le dojo.

Marie-Paul Schwartz propose que les wc à la turc soient remplacés par des wc normaux.

Le financement des douches à hauteur de 2500 € est soumis au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : contre : 6

Abstentions : 8

Pour : 79

Approuvé à la majorité des présents et des représentés

Proposition du règlement intérieur

La proposition de règlement intérieur est relue devant l'assemblée.

La grille tarifaire est soumise au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

L'article 2.1 précise que les pratiquants doivent être assurés pour pouvoir pratiquer. S'engage une discussion sur ce thème.

Gilles Rettel affirme que les pratiquants FFAAA sont assurés, mais il ignore pour les pratiquants de la FFAB. Marc Durupt et Julien Bert-Latrille déclarent que la responsabilité civile couvre la pratique.

André Hincelin déclare avoir refusé une inscription car la personne n'avait pas de licence sportive.

Le 2.1 du règlement intérieur est soumis au vote de l'assemblée pour leur approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Article 2.2 : Ajout de « cependant » au début de la quatrième phrase.

Article 2.6 : Reformulation de la première phrase : « Le keikogi doit être propre et les ongles doivent être coupés ».

Article 2.10 : suppression à la fin de l'article de « sans justifications ».

Article 2.11 : suppression à la fin de l'article de « et sans justifications ».

Le règlement intérieur avec les modifications faites au cours de l'assemblée est soumis au vote de l'assemblée pour son approbation.

Vote : contre : 1

Pour : 92

Approuvé à la majorité des présents et des représentés

L'assemblée demande à ce qu'au moment de l'inscription au stage soit ajouté « j'accepte le règlement intérieur »

Proposition du bureau pour l'anniversaire 2009-2019

Le bureau propose aux membres de l'association que ça soit les membres qui fêtent l'anniversaire d'Ikeda en réalisant eux-mêmes le spectacle. Cette idée implique une forte mobilisation des membres dans l'organisation de l'événement ainsi qu'un effort financier. En effet, ce type d'événement nécessite la location de matériel de spectacle, d'une salle ou de véhicule. De plus l'association participera au prix du repas comme cela avait été fait pour les 25 ans.

Arnaud Peuch, se propose comme volontaire pour aider à la coordination du spectacle.

La proposition d'organisation d'une soirée pour fêter les 10 ans d'Ikeda est soumise au vote de l'assemblée pour son approbation.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Proposition de nouveaux horaires pour le stage :

Le bureau propose que le stage commence le samedi après-midi après le retour d'expérience fait cette année. En effet, Ikeda sensei a raté son avion et n'a pu débiter le stage que le samedi après-midi. De plus, les membres du bureau font remarquer qu'ils sont bénévoles et que l'organisation du stage nécessite qu'ils posent des jours de congés supplémentaires à la durée du stage pour qu'ils puissent se dérouler correctement.

Aurélie Bousquet précise qu'elle est partie dès le jeudi midi pour récupérer Ikeda sensei à l'aéroport de Montpellier et que si son arrivée devait être avancée d'un jour pour éviter tout retard, elle ne garantit pas pouvoir poser davantage de jours de congés. Elle appelle donc les membres de l'association à se porter davantage volontaire pour aider le bureau qui à l'heure actuelle est composé de quatre personnes.

La proposition de débiter le stage le samedi après-midi est soumise au vote de l'assemblée pour son approbation.

Vote : contre : 36

Pour : 29

Abstentions : 27

Rejeté à la majorité des présents et des représentés

Exposants 2018 :

Cette année, les exposants habituels n'ont pas pu venir aux dates du stage. Les deux créatrices invitées ne nous ont pas convaincus. Les photos qu'elles avaient envoyées ne reflétaient pas le travail qu'elles nous ont exposé. Le bureau appelle les membres à lui communiquer des noms d'exposants potentiels pour les années futures.

T-shirt :

Proposition de remplacer le t-shirt classique par un t-shirt en coton bio et équitable, ce qui entraîne un surcoût. Proposition de faire un t-shirt à manches longues

Proposition pour l'année 2020 ou 2021 :

Il s'agirait de faire venir Saotomé pour qu'il puisse animer deux ou trois cours dans la semaine. Cette venue coûterait entre 10000 et 12000 euros.

Questions diverses :

Julien Bert Latrille fait remarquer que l'ASU n'a pas fait la communication d'Aikido Harmonie, alors que l'association a réalisé sa communication comme convenu. Stéphane Le Derf, approuve la remarque qui est faite et dit qu'il a déjà fait remonter à l'ASU ce problème.

Election du bureau

Les quatre membres du bureau se représentent à savoir :

Aurélie Bousquet

Michaela Fernandez

André Hincelin

Stéphane Le Derf

Rémi Besrest et Thomas Hyndrak se présentent également à cette élection.

L'assemblée est d'accord pour que le vote s'effectue à main levée.

Les six candidatures sont soumises au vote

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Les membres du bureau se retirent pour discuter de la distribution des fonctions avant d'en faire l'annonce à l'assemblée. Le président est approuvé par l'assemblée.

Stéphane Le Derf : Président

Michaela Fernandez : Vice-Présidente
Aurélie Bousquet : Secrétaire
Rémi Besrest : Secrétaire adjoint
André Hincelin : Trésorier
Thomas Hyndrak : Trésorier adjoint

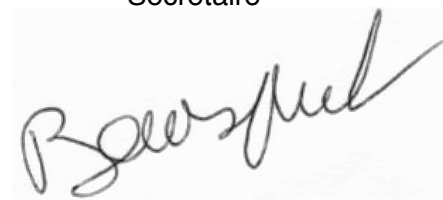
Date du prochain stage : du 17 au 25 août 2019

Fin de l'assemblée Générale Ordinaire : 17h05

Stéphane Le Derf
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Le Derf', with a long horizontal stroke extending to the left.

Aurélie Bousquet
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Bousquet', written in a cursive style.